







CHARTE D'ENGAGEMENT OPÉRATION ZÉRO MÉGOT

Engagez votre événement dans une démarche de développement durable







PRÉAMBULE

Chaque année en France, plus de 40 milliards de mégots de cigarette sont jetés par terre. Bien trop souvent, ils finissent leur vie dans les égouts puis dans les fleuves et les océans. Composé de matières plastiques et de milliers de substances toxiques, le mégot est une source importante de pollution pour la faune et la flore. Ce n'est pas moins de 500 litres d'eau qui peuvent être pollués par un seul mégot ce qui en fait une menace majeure pour l'écosystème marin de la mer Méditerranée.

Des centaines de manifestations se déroulent chaque année en Grand Orb (festivals, fêtes votives, fêtes de quartier, concerts, spectacles, compétitions sportives, marchés de Noël...). Ces événements ont un impact sur l'environnement nécessitant une prise de conscience et une implication de la part des organisateurs et spectateurs.

Face à ces problématiques environnementales grandissantes, l'association culturelle MVProductions agit en proposant l'« Opération Zéro Mégot ». Ce dispositif facilite la mise en place de manifestations zéro mégot sur le territoire Grand Orb. Les événements engagés zéro mégot ont gratuitement accès à des collecteurs de mégots, des objets de sensibilisation ainsi qu'au recyclage des mégots collectés selon les conditions énoncées dans cette charte. Cette action, financée par le département de l'Hérault lors du budget participatif 2020, complète l'offre de collecte et de traitement des déchets mise en oeuvre par le service Grand Orb Environnement.







ARTICLE 1 - OBJET DE LA CHARTE

L'objet du présent document est de définir les conditions générales de prêt, par MVProductions et le service Grand Orb Environnement, du matériel pour mettre en place un événement engagé zéro mégot. Le matériel prêté reste propriété de l'association MVProductions :

Ass. MVProductions
Opération Zéro Mégot
77 rue Saint Alexandre
34600 Bédarieux
opzeromegot@gmail.com

Le prêt est réalisé dans les locaux et par le service Grand Orb Environnement :

Grand Orb Environnement, Le Fraïsse, 34260 La Tour-sur-Orb Tél.: 04 67 23 76 66

environnement@grandorb.fr

ARTICLE 2 – MODALITÉS GÉNÉRALES DU PRÊT

- Le prêt est exclusivement réservé aux organisateurs d'événements publics (associations, organismes publics, communes) dont le siège social est en Grand Orb.
- La demande de prêt doit se faire au minimum une semaine avant l'évènement par téléphone au service Grand Orb Environnement. Cependant le prêt n'est pas de droit. L'association MVProductions et le service Grand Orb Environnement se réservent le droit de refuser une demande de prêt dans les cas suivants : indisponibilité du matériel, négligence constatée lors d'un précédent prêt, demande tardive, cas de force majeure.
- Le prêt est soumis à la signature de la convention de prêt plaçant le matériel sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à sa restitution. La charte est alors considérée comme lue et approuvée et l'emprunteur s'engage à la respecter en intégralité.
- La durée du prêt est fixée à compter de la date de signature de la convention de prêt. Pour les demandes d'une durée supérieure à sept jours, contacter l'association MVProductions.
- Le prêt est gratuit. Une participation sera demandée dans le cas d'une demande extérieure à la communauté de communes Grand Orb pour couvrir les frais d'acheminement et de recyclage et valorisation des mégots collectés.







ARTICLE 3 – MODALITÉS DE RETRAIT ET DE RETOUR

- L'emprunteur retire et retourne le matériel à la date et l'heure convenues avec le service Grand Orb Environnement. À défaut, le retour se fait au maximum deux jours ouvrés après la fin de l'événement.
- Le retrait du matériel s'effectue dans les locaux du service Grand Orb Environnement avec un technicien. Le matériel prêté est propre et en bon état de fonctionnement. L'emprunteur doit signaler et stipuler sur la convention de prêt toutes anomalies observées avant de la signer.
- Le retour du matériel et des mégots collectés s'effectue dans les locaux du service Grand Orb Environnement avec un technicien. Le matériel est rendu propre et fonctionnel: collecteurs préalablement vidangés dans des contenants hermétiques homologués prêtés, nettoyage intérieur et extérieur à l'eau claire avec un chiffon doux. Le matériel ne comporte aucune trace de colle, scotch, autocollant, graffitis ou autre. Les mégots collectés seront vidés dans les fûts de grande contenance. Le retour n'est pas enregistré tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus dans leur état d'origine.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR 1

- L'emprunteur intègre le logotype des événements engagés zéro mégot sur ses outils de communication (affiches, flyers, vidéos, réseaux sociaux...). La démarche « événement engagé zéro mégot impulsé par MVProductions » est également à faire valoir auprès de partenaires publics et privés afin d'affirmer votre implication dans le développement durable et la protection de l'environnement. En cas de problème d'intégration du logotype sur vos outils de communication, merci de contacter l'association MVProductions.
- L'organisation d'un événement engagé zéro mégot s'articule autour de trois axes :
 - · La collecte:

Mettre à disposition des cendriers pour collecter les mégots:

- → 1 cendrier à vote et son support de fixation par tranche de 50 personnes attendues.
- → 1 cendrier tubulaire et sa platine par tranche de 50 bénévoles, artistes et organisateurs.
- · <u>La sensibilisation:</u>

Mettre à disposition du public, bénévoles, artistes et organisateurs un stand de sensibilisation (avec ou sans animateur) comprenant au minimum:

- → 10 cendriers de poche par tranche de 50 personnes attendues et par jour d'événement (dans la limite de 200 cendriers de poche par prêt).
- → des flyers, des affiches, 1 roll-up, 2 oriflammes.
- · Le recyclage:

Apporter les mégots collectés lors du retour matériel dans les locaux du service Grand Orb Environnement pour leur stockage avant l'acheminement vers le site de traitement et de valorisation.

- → 1 bidon homologué déchets dangereux par tranche de 400 personnes attendues transporter les mégots collectés.
- → 1 clé par prêt pour ouvrir les cendriers afin de les vidanger.







ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE MVPRODUCTIONS ET GRAND ORB ENVIRONNEMENT

L'association MVProductions et le service Grand Orb Environnement s'engagent à :

- Mettre en place une campagne de communication globale sur le territoire pour promouvoir l'« Opération Zéro Mégot » notamment auprès des associations.
- Favoriser au maximum le déploiement du matériel des événements engagés zéro mégot en faveur de l'environnement.

ARTICLE 6: RESPONSABILITÉS

Dès la signature de la convention de prêt, l'association MVProductions et le service Grand Orb Environnement dégagent leur responsabilité de tout accident survenant pendant la durée du prêt, tant à l'emprunteur qu'aux tiers. Le matériel étant sous la responsabilité de l'emprunteur, celui-ci est tenu de s'assurer à ses frais contre les risques encourus.

Tout matériel manquant ou dégradé devra être remplacé ou réparé par et à la charge de l'emprunteur. En cas de casse, de perte, de vol ou tout autre incident, il s'engage à prévenir sans délai le service Grand Orb Environnement ainsi que l'association MVProductions et à effectuer les démarches nécessaires à la prise en charge du dommage par sa compagnie d'assurance. Tout litige qui surviendrait le cas échéant entre les parties sera réglé à l'amiable. A défaut, la juridiction compétente pour régler les litiges sera le tribunal administratif de Montpellier.

ARTICLE 7 - DURÉE D'ENGAGEMENT

La présente charte est conclue pour toute la durée de l'emprunt et ne peut être modifiée.







ANNEXE 1 - CARACTERISTIQUES DU MATÉRIEL ÉVÉNEMENT ENGAGÉ ZÉRO MÉGOT

Voici la liste du matériel proposé pour la mise en place d'un événement engagé zéro mégot. Les quantités sont à définir selon les disponibilités du matériel.

LES COLLECTEURS



4 cendriers tubulaires

- fabrication française en inox
- coloris unique sobre : corps noir et tête orange
- capacité d'environ 3000 mégots
- fermeture sécurisée par clé
- fournis avec sa platine intox fixée
- poids platine +/- 5kg
- dimension platine : diamètre40 cm / épaisseur environ 5 mm



1 clé

permet d'ouvrir les cendriers à vote et tubulaires



14 cendriers à vote

- fabrication française en acier et verre trempé pour la vitre
- 4 coloris festifs
- capacité d'environ 2500 mégots
- fournis avec une affiche A4 de vote
- dimension : hauteur 66 cm / largeur 38 cm / profondeur 11 cm
- poids +/- 5kg
- fermeture sécurisée par clé
- vidange du bac par retournement

14 supports de fixation noirs

- fabrication française en acier et caoutchouc
- dimension socle : hauteur 11cm / largeur 37 cm / longueur37 cm
- dimension poteau : longueur
 145 cm / section carrée de 40 x
 40 mm
- poids +/- 15 kg



200 cendriers de poche

- fabrication française en métal
- coloris unique
- capacité d'environ 5 à 10 mégots
- ouverture et fermeture par pression
- dimension : diamètre 4,5 cm / épaisseur 2 cm



1 bidon homologué

- capacité de 20 000 mégots
- étiquetage réglementaire
- fermeture hermétique pour retenir les odeurs et maintenir les mégots au sec





LES OUTILS DE SENSIBILISATION



4 oriflammes- fournis avec son embase



- fournis avec son pied de fixation et une housse de rangement







Flyers et affiches

- différentes affiches disponibles
- affiches plastifiées pour une meilleure résistance









ANNEXE 2 – UTILISATION DU LOGOTYPE ÉVÉNEMENT ENGAGÉ ZÉRO MÉGOT

L' « Opération Zéro Mégot » est une action menée par l'association MVProductions. Le logotype respecte donc la même charte graphique.

- Pour des raisons de lisibilité, le logotype ne devra jamais être utilisé dans des dimensions qui rendent difficile sa lisibilité ou son identification. Il devra avoir une taille minimale de 15mm de largeur.
- Pour garder sa lisibilité et son identité, une zone a été délimitée autour du logo. Cette zone devra toujours rester vierge de tout élément
- Les interdits :
 - · déformer le logotype
 - · modifier la typographie
 - · modifier le positionnement des écritures
 - · appliquer un fond perturbant la lisibilité
 - · empiéter sur la zone de protection

Pour obtenir les logotypes de l' « Opération Zéro Mégot » merci de nous contacter par mail à l'adresse : opzeromegot@gmail.com

Pour obtenir la charte graphique de l'association MVProductions, merci de nous contacter par mail à l'adresse : communication@mvproductions.fr

LES VERSIONS DU LOGOTYPE ÉVÉNEMENT ENGAGÉ ZÉRO MÉGOT

Version couleur

Version monochrome noir

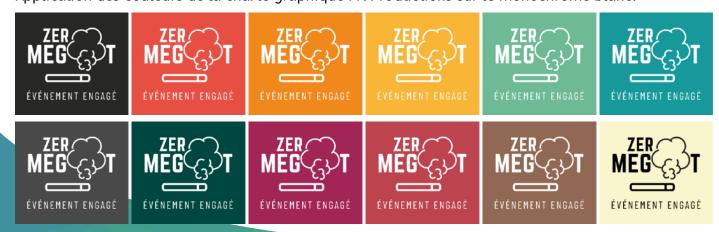
Version en réserve blanche







Application des couleurs de la charte graphique MVProductions sur le monochrome blanc:







Convention de prêt Opération Zéro Mégot



Dans le cadre de l'« Opération Zéro Mégot » l'association MVProductions en partenariat avec le service Grand Orb Environnement déploient du matériel de collecte de sensibilisation et de recyclage des mégots sur le territoire Grand Orb. En signant cette convention de prêt, vous vous engagez à respecter l'intégralité de la charte d'engagement « Opération Zéro Mégot ».

CONVENTION N°				
MANIFESTATION et LIEU :				
ORGANISME (association, commune,)	EMPRUNTEUR (nom, prénom)	CONTACTS (mail, téléphone)		DATES (retrait/retour du matériel)
COLLECTEURS DE MEGOTS				
Designation			Quantité	Prix Unité ²
Cendrier à vote et support de fixation				550,0 €
Cendrier tubulaire et platine				595,0 €
Bidon homologué + 1 clé pour ouvrir les cendriers				35,0 €
	OBJETS D	E SENSIBILISATIO	N 1	
Designation			Quantité	Prix Unité ²
Cendrier de poche				NC
Flyer				NC
Affiche plastifiée				NC
Roll up avec pied de fixation et housse de rangement				290,0 €
Oriflamme fournis avec embase				360,0 €
OBSERVATIONS GÉNÉRALE :			SIGNATURES RETRAIT MATÉRIEL	SIGNATURES RETOUR MATÉRIEL

- ¹ Les objets de sensibilisation non utilisés seront rapportés lors du retour matériel.
- ^{2.} Les prix sont indiqués en cas de dommage et de recours à l'assurance.

Nous contacter



Ass. MVProductions
Opération Zéro Mégot
77 rue Saint Alexandre
34600 Bédarieux
opzeromegot@gmail.com



Grand Orb Environnement,
Le Fraïsse,
34260 La Tour-sur-Orb
Tél.: 04 67 23 76 66
environnement@grandorb.fr

En partenariat avec



Financé par

